

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 20 Septembre 2022  
19 heures 00**



**Le Mardi 20 Septembre 2022 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

GF/EB

N° 002894

Cofinancement —  
Réhabilitation des  
anciens bains-  
douches en  
structure dédiée a  
l'action jeunesse et  
parentalité —  
demande de  
financement CAF

Affiché le :

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS** : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Sandrine BEAUTRAIS est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Soucieuse de préserver les ressources de la planète et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la commune d'Apt a, depuis plusieurs années, entamé une politique de travaux de rénovation thermique de ses bâtiments.

La commune a fait le choix d'accélérer un certain nombre de travaux de rénovations et/ou de remplacement d'équipements permettant de réduire sa consommation énergétique (Rénovation de la gendarmerie [façade et logements], rénovation de la toiture de la MJC, toiture du logement de fonction de l'école Giono, l'ex-école les romarins, le gymnase GUIGOU, etc.).

Dans le cadre de cette politique, il est envisagé de réhabiliter le bâtiment des anciens Bains-Douches situé dans le quartier du centre-ville (quartier prioritaire de la Politique de la Ville) en structure dédiée à la jeunesse.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20220920-2894-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

La réhabilitation de l'ancien bâtiment des bains-douches en structure dédiée à l'action jeunesse et parentalité a pour but de :

- Créer et labelliser un « point information jeunesse » afin de répondre au besoin

d'information en direction du public « jeune » sur les différents dispositifs qui les concerne (pass culture – pass sport – boussole jeune — dynamique emploi stages et loisirs —)

- Accompagner la jeunesse dans une démarche de projet
- Bénéficier d'un espace pour initier des actions en lien avec l'accompagnement à la parentalité en s'appuyant sur les diagnostics de territoire notamment dans le cadre de la convention territoriale globale.
- Permettre la rencontre des différents collectifs de jeunes sur le territoire afin de mettre en synergie des projets
- Créer un lieu ressource pour les partenaires jeunesse du territoire (rencontres partenariales — échanges de pratiques – projets communs)
- S'inscrire dans une configuration en complémentarité de la structure culturelle des romarins
- Recruter du personnel qualifié pour répondre aux missions d'information et d'accompagnement des jeunes

Cette réhabilitation permet d'offrir un lieu adapté. Il dispose de deux niveaux permettant de proposer un espace plus dédié à la jeunesse. Un lieu plus agréable avec de nombreuses ouvertures donnant sur un jardin, de plus une cour complètera cet espace permettant des activités extérieures.

La localisation de cette structure dans cette réhabilitation permettra d'avoir une plus grande visibilité et par conséquent une attractivité plus importante

Par ailleurs, ce bâtiment est implanté juste à côté du prochain musée numérique et du campus connecté, ainsi que d'autres espaces pouvant être dédiés à la jeunesse, FAB LAB, rétrogaming, espace de convivialité tiers lieu...

Plusieurs partenaires privilégiés pourront intervenir sur ce lieu en dehors du service des affaires culturelles et du patrimoine comme le centre social, la MJC...

#### **IMPACTS**

- Satisfaire la nécessité d'un accueil conforme aux besoins du public et à la réglementation
- Permettre un déploiement d'activités au sein du centre-ville dans un lieu qui sera un atout de la politique jeunesse et de la politique de la ville,
- Poursuivre des actions en lien avec les partenaires le centre social, la MJC...
- Développer un espace partenarial, dédié à la politique jeunesse et la parentalité liée aux besoins du territoire

Néanmoins, les Bains Douches, bâtiment public sur deux niveaux, anciennement bain public qui a été reconverti au rez-de-chaussée en un local de club sportif et au 1<sup>er</sup> étage en logement de fonction qui a été par la suite transformé en local associatif. Le bâtiment a subi un entretien succinct durant toutes ces années, mais sans grande envergure.

La toiture présente des désordres, les enduits des façades sont perméables, le réseau électrique n'est plus aux normes, le bâtiment ne correspond pas aux exigences thermiques actuelles. Une grosse réhabilitation du bâtiment est donc nécessaire, avec un aménagement adéquat, il correspondra parfaitement à l'utilisation envisagée.

L'ensemble de ces travaux participent également au plan de relance lancé par l'État et plus particulièrement dans le cadre de son nouveau dispositif intitulé « projets de rénovation énergétique de bâtiments des collectivités — DSIL » pour lequel la commune a obtenu des crédits à hauteur de 104 432 €

Il est prévu une réhabilitation portant sur :

- la toiture avec une isolation de type Trilatte ép. isolant 240, avec parement plafond BA13 hydrofuge
- des façades par un doublage des murs extérieurs avec mise en place d'une isolation laine de roche de type PURE ONE de 1400 mm.
- L'éclairage LED avec une durée de vie  $\geq 50\,000$  heures et un flux lumineux initial total sortant du luminaire  $\geq 3000$  lm et prééquipé pour la régulation automatique par graduation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local
- la ventilation mécanique contrôlée et régulée (horaire ou CO2)

- la mise en place de systèmes hydroéconomes pour les pommes de douche, robinetteries de classe Z (7,2 à 12 litres/minute) de la norme EN NF 1112 et avec l'exigence d'un débit maximum à 9 litres/minute à 3 bars de pression, robinetterie automatique à détecteur.
- L'installation d'un récupérateur d'eau pluviale.
- la production d'ECS chauffe-eau thermodynamique 150 litres
- la pose de menuiseries extérieures Alu : fenêtres en double vitrage
- la pose d'une chaudière gaz à condensation ventouse + sonde extérieure + Radiateurs panneaux acier
- la reprise complète du réseau électrique

**Considérant** que la commune a été retenue « petite ville de demain », qu'elle se trouve en Zone de Revitalisation Rurale et que les anciens bains-douches sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 50 000 € auprès de la CAF,

| Dépenses                                  | € HT                | Recettes                     | € HT                | %    |
|---|---------------------|------------------------------|---------------------|------|
| DÉSAMIANTAGE<br>DÉMOLITIONS GROS<br>ŒUVRE | 163 105,00 €        | ÉTAT DSIL<br>rénov.          | 104 432,00 €        | 30,8 |
| MENUISERIES<br>EXTÉRIEURES<br>MENUISERIES | 46 467,00 €         | CAF                          | 50 000,00 €         | 14,7 |
| SERRURERIE<br>MÉTALLERIE                  | 17 875,00 €         | CD 84                        | 83 201,18 €         | 24,5 |
| ÉLECTRICITÉ                               | 18 718,98 €         |                              |                     |      |
| PLOMBERIE SANITAIRE<br>CHAUFFAGE          | 24 018,00 €         | Ville d'Apt                  | 101 842,79 €        | 30,0 |
| DOUBLAGES CLOISONS<br>FAUX PLAFONDS       | 60 441,99 €         |                              |                     |      |
| <b>Total dépenses HT</b>                  | <b>339 475,97 €</b> | <b>Total<br/>recettes HT</b> | <b>339 475,97 €</b> |      |

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**SOLLICITE** une subvention à hauteur de 50 000,00 € auprès de la CAF,

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;

**AUTORISE** Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY**



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220920-2894-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20220920-2894-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022